AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2026-0474.

Cette session se tiendra le 18 novembre 2026 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-0474

2150 route Principale (Lot 6 498 832 du cadastre du Québec) - Secteur Laurel

Natures de la demande :

- Autoriser un garage détaché qui possèdera une hauteur de 8,35 mètres au lieu de posséder une hauteur maximale de 7 mètres, tel que prescrit à la règlementation.

- Autoriser la construction d'un garage détaché comprenant un revêtement mural qui ne sera pas de couleur similaire à celui présent sur le bâtiment principal.

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre V (Dispositions applicables aux constructions, Section III (Constructions et bâtiments accessoires), article 142 (Hauteur) : La hauteur maximale d'une construction accessoire est de 7 mètres dans le cas d'un garage [...] sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.

- Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre V (Dispositions applicables aux constructions, Section III (Constructions et bâtiments accessoires), article 139 (Généralité) : Les constructions accessoires sont assujetties aux dispositions générales suivantes : [...]

 9° Les matériaux de revêtement extérieur utilisés pour un bâtiment accessoire doivent être de couleur similaire à ceux présents sur le bâtiment principal, sauf dans le cas d'une serre ou d'un bâtiment agricole ;

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 18 NOVEMBRE 2026.

Donné à Wentworth-Nord, ce 3e jour de novembre deux mille vingt-six.

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 3e jour de novembre deux mille vingt-six.

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier